

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2014

La convocation a été adressée individuellement le 25 mars 2014 à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion prévue le samedi 29 mars 2014 à 11 h 00'.

Tous les conseillers sont présents.

Ouverture de la séance à 11h00

INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL ELUS LE 23 MARS 2014

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles SALAÛN, Maire qui déclare les membres ci-après installés dans leurs fonctions au vu des résultats constatés au procès verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 23 mars 2014 :

Pierre LE GRAND	225 voix
Sylvie HAMON.....	224 voix
Béatrice GENTRIC	217 voix
Régis FLOC'H	212 voix
Marguerite ANSQUER	211 voix
René LATOUCHE	210 voix
Julie GREGORY	207 voix
Gilles SALAÛN	207 voix
Maguelonne LE QUÉAU	203 voix
Jean-Pierre AUBERT	198 voix
Annie YANNOU	196 voix

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Sylvie HAMON a été désignée secrétaire de séance.

ELECTION DU MAIRE

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal prend la présidence en application de l'article L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame Marguerite ANSQUER dénombre onze conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

- **Constitution du bureau de vote**

Le conseil municipal désigne deux assesseurs au moins :

Régis FLOC'H et Béatrice GENTRIC

.../...

- **Il est procédé au premier tour de scrutin**

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de conseiller présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau (article L. 66 du code électoral).....	0
Nombre de suffrages exprimés (votants – nuls).....	11
Majorité absolue	6
Nom et prénom des candidats	nombre de suffrages obtenus
Gilles SALAÛN	11

- **Proclamation de l'élection du Maire**

Monsieur Gilles SALAÛN a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

NOMBRE DES ADJOINTS

Sous la présidence de Monsieur Gilles SALAÛN élu maire, le conseil municipal est invité à procéder à l'élection des adjoints. Il est rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire. (articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT)

Le Maire indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum. Il est rappelé qu'en application de délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 3 adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à 3 le nombre des adjoints au maire.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

- **Il est procédé au premier tour de scrutin**

Nombre de conseiller présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau (article L. 66 du code électoral).....	0
Nombre de suffrages exprimés (votants – nuls).....	11
Majorité absolue	6
Nom et prénom des candidats	nombre de suffrages obtenus
Jean-Pierre AUBERT	11

- **Proclamation de l'élection du premier adjoint**

Monsieur Jean-Pierre AUBERT a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU SECOND ADJOINT

- **Il est procédé au premier tour de scrutin**

Nombre de conseiller présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau (article L. 66 du code électoral).....	1
Nombre de suffrages exprimés (votants – nuls).....	10
Majorité absolue	6
Nom et prénom des candidats	nombre de suffrages obtenus
Pierre LE GRAND	10

- **Proclamation de l'élection du second adjoint**

Monsieur Pierre LE GRAND a été proclamé second adjoint et a été immédiatement installé.

ELECTION DU TROISIEME ADJOINT

- **Il est procédé au premier tour de scrutin**

Nombre de conseiller présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau (article L. 66 du code électoral).....	0
Nombre de suffrages exprimés (votants – nuls).....	11
Majorité absolue	6
Nom et prénom des candidats	nombre de suffrages obtenus
Sylvie HAMON.....	11

- **Proclamation de l'élection du troisième adjoint**

Madame Sylvie HAMON a été proclamée troisième adjointe et a été immédiatement installée.

TABLEAU DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Selon l'article L. 2121-1 du CGCT et l'article L. 273-11 du code électoral le tableau des conseillers municipaux et des délégués communautaires est le suivant :

Maire et délégué communautaire	Gilles SALAÛN
Premier Adjoint et délégué communautaire ..	Jean-Pierre AUBERT
Second Adjoint	Pierre LE GRAND
Troisième Adjoint.....	Sylvie HAMON
Conseillers municipaux	Béatrice GENTRIC
.....	Régis FLOC'H
.....	Marguerite ANSQUER
.....	René LATOUCHE
.....	Julie GREGORY
.....	Maguelonne LE QUÉAU
.....	Annie YANNOU

Gilles SALAÛN

Jean-Pierre AUBERT

Pierre LE GRAND

Sylvie HAMON

Béatrice GENTRIC

Régis FLOC'H

Marguerite ANSQUER

René LATOUCHE

Julie GREGORY

Maguelonne LE QUÉAU

Annie YANNOU